

COUR D'ASSISES / COUR CRIMINELLE DE LA LOIRE
SESSION : avril 2025
PRESIDENTE : Mme SAUNIER-RUELLAN

ROLE	Date d'Audience	N° greffe	Personnes concernées	Ministère Public	DECISION
	lundi 07 avril 2025 à 09 heures		INFORMATION AUX JURES ET REVISION DE LA LISTE DES JURES		
	mardi 08 Avril 2025 et mercredi 09 Avril 2025 à 09 heures	24/0018	<p><u>Cour d'assises des mineurs</u></p> <p>Accusé de VOL AVEC ARME Assisté par Me FERRERO Frédérique et Me BENCHARIF Ghais</p> <p>Accusé de VOL AVEC ARME Assisté par Me CIZERON Philippe</p> <p>Partie Civile : Représenté ou assisté par Me PEYRARD Laetitia</p>		
	jeudi 10 Avril 2025 M. GUEDES à 09 heures	24/0016	<p><u>Cour d'assises d'appel</u></p> <p>Accusé de VIOLENCE COMMISE EN REUNION SUIVIE DE MUTILATION OU INFIRMITÉ PERMANENTE, DEGRADATION OU DETERIORATION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION, VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SUIVIE D'INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 8 JOURS et VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SUIVIE D'INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 8 JOURS Assisté par Me CHARLE Julien</p> <p>Parties Civiles : Représentées ou assistées par Me ARCADIO Dominique et Me DELMAS Octavie</p>		
	vendredi 11 Avril 2025 au mardi 15 Avril 2025 à 09 heures	24/0011	<p><u>Cour d'assises</u></p> <p>Accusé de RECIDIVE DE TENTATIVE D'EXTORSION COMMISE AVEC UNE ARME, RECIDIVE DE VOL AVEC ARME, EVASION, RECIDIVE DE REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER EXPOSANT DIRECTEMENT AUTRUI A UN RISQUE DE MORT OU D'INFIRMITÉ PERMANENTE, RECIDIVE DE VOL PAR UN MAJEUR AVEC L'AIDE DE MINEUR et RECIDIVE DE MISE EN DANGER D'AUTRUI (RISQUE IMMEDIAT DE MORT OU D'INFIRMITÉ) PAR VIOLATION MANIFESTEMENT DELIBEREE D'OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE SECURITE OU DE PRUDENCE LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR Assisté par Me MARCETTEAU DE BREM Javotte</p>		

ROLE	Date d'Audience	N° greffe	Personnes concernées	Ministère Public	DECISION
	mercredi 16 Avril 2025 au vendredi 18 Avril 2025 à 09 heures	24/0020	Cour criminelle départementale Accusé d'ADMINISTRATION DE SUBSTANCE NUISIBLE AYANT ENTRAINE LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER et NON ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER Assisté par Me MATHIS Ludivine Parties Civiles : Représentée ou assistée par Me BUFFARD André Représenté ou assisté par Me FOURNEL Annie		